



# DOSSIER DE CANDIDATURE

## TROPHÉES PROMOTELEC DU BÂTIMENT RESPONSABLE

À renvoyer dûment complété avant le **11 octobre 2019** avec au moins une **photo HD d'illustration de l'opération** à l'adresse suivante : [Trophees@promotelec.com](mailto:Trophees@promotelec.com)

La cérémonie de remise des prix se déroulera le 20 novembre après-midi sur le stand du Groupe Le Moniteur, dans le cadre du Salon des Maires et des Collectivités Locales, à Paris (*date et lieu prévisionnels*)

Les TROPHÉES PROMOTELEC du bâtiment responsable récompensent et mettent en lumière les opérations de construction neuve ou de rénovation responsable de l'habitat individuel et collectif, ainsi que les démarches territoriales mises en place par les collectivités, participant notamment à la réduction de l'empreinte carbone grâce à un processus de performance énergétique des bâtiments et à des constructions de qualité.

**Collectivités, promoteurs, bailleurs sociaux et entreprises, à vous de nous raconter vos réalisations !**

Ce concours gratuit co-organisé par l'ASSOCIATION PROMOTELEC et le GROUPE MONITEUR (ci-après les Organisateurs) est ouvert aux collectivités locales et entreprises ayant commandité une opération de construction ou de rénovation responsable achevée et livrée **entre le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019**.

### 1. IDENTIFICATION DU CANDIDAT\*

Nom du candidat :

Statut du candidat (*entreprise / collectivité : Forme sociale*) :

Nom du commanditaire de l'opération (*si différent du candidat*) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Maître d'ouvrage :

Privé

Social

Mixte (VEFA en partie)

**Merci de fournir l'étude thermique de l'opération en annexe**

Représentant et contact candidature :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :



# DOSSIER DE CANDIDATURE

**Équipe participante à l'opération présentée** (*dénomination sociale, RCS, adresse... : éléments permettant d'identifier clairement chaque participant*)

**BET :**

**Architecte :**

**Autre (précisez) :**

\* Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la réglementation en vigueur. Les candidats sont informés que les données à caractère personnel les concernant enregistrées dans le cadre du concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique que GROUPE MONITEUR ou toute société du groupe Infopro Digital pourra utiliser afin d'envoyer des propositions pour des produits et/ou services analogues dans le cadre de leur activité professionnelle.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante : [cnil@infopro-digital.com](mailto:cnil@infopro-digital.com)

Vos données à caractère personnel pourront être transmises à nos partenaires afin de vous envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues. Pour recevoir les propositions de nos partenaires par courrier, fax ou courrier électronique, merci de cocher ici

## 3. CATÉGORIE DANS LAQUELLE L'OPÉRATION EST PRÉSENTÉE

Le concours comporte 6 catégories et deux prix spéciaux. Un dossier ne peut être présenté que dans une seule catégorie

**Construction neuve de maison individuelle**

**Construction neuve de logement collectif**

**Rénovation de maison individuelle**

**Rénovation de logement collectif**

**Rénovation / Agrandissement**

**Démarche territoriale :** *Vous représentez une collectivité, un acteur institutionnel de l'acte de construction et vous avez mis en place une politique permettant la construction ou la rénovation de bâtiment performant sur votre territoire ou sur le territoire de domaine de compétences de votre intervention. Il peut également s'agir d'une politique territoriale partenariale ayant abouti à une démarche vertueuse au regard de la qualité et des performances du bâtiment (logement, bâtiment public etc.).*

**Il y aura deux prix spéciaux décernés par le jury : le prix spécial logement social et le grand prix du bâtiment responsable.**

**Les candidats sont tenus de fournir les éléments justificatifs des informations contenues dans leur candidature**



# DOSSIER DE CANDIDATURE

## 4. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

*A remplir obligatoirement pour toutes les catégories à l'exception de « démarche territoriale » (cf. page 8)*

**Nom de l'opération :**

**Nom et prénom du représentant du commanditaire / contact candidature :**

**Catégorie présentée :**

**Résumé de l'opération présentée (contenu et objectifs) :**

**Contraintes du site (environnement, climat, état des bâtiments) :**

### ASPECTS ENERGETIQUES :

**Quels sont les systèmes de génération (ECS et chauffage, refroidissement), et les systèmes à base d'ENR ?**

**En cas de rénovation, quels sont les postes concernés (chauffage, ECS, ventilation, isolation) ?**

*Merci de fournir en annexe l'étude/diagnostic/audit avant travaux.*

**Quelles sont les solutions techniques que vous avez retenues et selon quels critères déterminants ?**

**Y a-t-il une production locale d'électricité, le cas échéant, une démarche d'autoconsommation a-t-elle été entreprise/mise en œuvre ?**

**Y a-t-il eu une extension ? Si oui quelle est la surface de l'extension.**

## **INNOVATION :**

**Des équipements ou des matériaux innovants ont-ils été mis en œuvre, si oui lesquels ?**

**En quoi l'innovation sur le projet a permis d'atteindre les objectifs initiaux (de coûts, de performance énergétique, de maîtrise des charges, de création de lien social...) ?**



# DOSSIER DE CANDIDATURE

Une démarche de développement BIM a-t-elle été mise en œuvre ? Si oui quels ont été les gains et les principaux freins.

Quels sont le coût et les bénéfices/objectifs attendus suite à la mise en œuvre de cette innovation ?

## **BAS CARBONE :**

La prise en compte du carbone a-t-elle modifié/impacté votre conception, et si oui en quoi ? (nouveaux matériaux, changement d'énergie...) Quels éléments ont été les plus complexes à intégrer dans le projet ?  
Quels éléments ont été mis en œuvre pour réduire l'impact environnemental du projet ?

L'écomobilité a-t-elle été prise en compte dans le projet ? Si oui, pouvez-vous détailler la démarche et les dispositifs mis en œuvre ?



# DOSSIER DE CANDIDATURE

**Le projet s'inscrit-il dans une démarche de labellisation E+C- ? Si oui quels sont les niveaux visés ou atteints ?**

**Une démarche d'économie circulaire a-t-elle été mise en œuvre ? Si oui, laquelle ?**

## **BATIMENT CONNECTÉ :**

**Quels sont les équipements mis en œuvre et le coût associé des équipements permettant cette connectivité ?**

**En quoi la connectivité développée sur le projet a permis d'atteindre les objectifs initiaux (de performance énergétique, de maîtrise des charges, de création de lien social...) ?**

**Le projet a-t-il dû être modifié au regard de freins/problèmes liés à la connectivité ? Si oui quels étaient ces éléments bloquants ou freins identifiés ?**



# DOSSIER DE CANDIDATURE

## **BIEN-ÊTRE DES USAGERS :**

Quels sont les démarches, installations ou moyens mis en œuvre pour augmenter le bien-être des occupants (espaces verts, jardin collaboratif, espace de jeux, réduction des charges financières, aspects sociétaux...)

Quels sont les coûts et les bénéfices/objectifs attendus ?

Votre projet a-t-il fait face à des éléments bloquants ou freins, si oui lesquels ?

De manière globale (énergie, innovation, connectivité), en quoi cette opération est-elle reproductible ?

Quels éléments ou améliorations faciliteraient sa reconduction ?



# DEMARCHE TERRITORIALE

*Formulaire à remplir uniquement pour toute candidature à cette catégorie*

**Nom de la collectivité :**

**Nom du commanditaire de la politique territoriale :**

**Nom et prénom du représentant du commanditaire / contact candidature :**

**Type de collectivité et superficie :**

**Date de lancement et durée de la démarche :**

**Typologie de bâtiment accompagné :**

- Habitat individuel privé
- Habitat collectif privé
- Habitat social
- Copropriété
- Bâtiment public
- Bâtiment tertiaire

**Partenaires de la démarche** (autres collectivités territoriales, fédération professionnelle, acteurs locaux mobilisés, chambres consulaires) :

**Décrivez en quelques lignes le projet territorial et ses objectifs en terme de performance énergétique / performance carbone et environnementale ou de développement social ? (détailler selon votre projet)**



# DEMARCHE TERRITORIALE

**Quel est le périmètre de votre démarche territoriale (immeuble, quartier, commune) ?**

**Quels sont le coût et les bénéfices/objectifs attendus de cette démarche?**

**Le territoire et la mise en œuvre de la démarche ont-ils fait l'objet de contraintes spécifiques ? Quels étaient ces éléments bloquants ou freins identifiés ?**

**L'opération est-elle reconductible ? Si oui, comment ?**

**FOURNIR EN ANNEXE VIA [www.wetransfer.com](http://www.wetransfer.com) à l'adresse [Trophees@promotelec.com](mailto:Trophees@promotelec.com)**

## OBLIGATOIRE

**Merci de joindre tout document permettant de justifier les informations techniques contenues dans le dossier, notamment l'étude thermique qui est obligatoire, sauf dans le cas de la démarche territoriale.**

## FACULTATIF

Pour compléter la candidature, il est conseillé de joindre tout document permettant au jury de mieux apprécier l'opération présentée :

- **DOCUMENTS GRAPHIQUES (NUMERIQUE)** : plan de masse, plan de RDC, plan d'étage courant, coupes significatives et détails. *(Légender les documents directement sur les fichiers si possible)*
- **DOCUMENTS VISUELS (NUMERIQUE : FICHER EN HAUTE DEFINITION 300 DPI, JPEG RECOMMANDE)** : prises de vues de l'opération légendées et créditées du nom du photographe, de l'architecte pouvant être librement reproduites et représentées dans tous médias traitant du Trophée *(Légender les photos directement sur les fichiers si possible)*
- **EN OPTION** : une vidéo présentant l'opération d'une durée de 2 minutes maximum (pour visionnage par le jury uniquement)
- **PRÉCISER LA LISTE DES ANNEXES (TYPE DE DOCUMENT ET NOM DU FICHER)** :

## AUTORISATION

Par la présente, (prénom, nom, fonction) :

Représentant le candidat

a) **déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle y compris des membres de l'équipe participante et des prestataires éventuellement intervenus dans l'opération présentée** (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, notamment architecte, vidéos ...) attachés à tout élément du dossier de candidature. **Le candidat devra pouvoir justifier des droits détenus (facture avec mention de cession de droits, autorisation écrite des photographes, des architectes...),**

b) autorise les Organismes à reproduire et représenter ces éléments lors de la remise des Trophées, dans le magazine Le Moniteur des travaux Publics et du Bâtiment (y compris dans un dossier de présentation des candidats, sur le site internet [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) et le site internet [www.promotelec.com](http://www.promotelec.com)) ainsi que dans tout autre média quel qu'en soit le support susceptible de traiter des Trophées PROMOTELEC et notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. **Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge des Organismes,**

en conséquence, garantit les Organismes de tout recours à l'égard de ce qui précède,

en déposant sa candidature, reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours.

## ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

Les TROPHÉES PROMOTELEC DU BATIMENT RESPONSABLE sont organisés du 3 juin 2019 au 20 novembre 2019 par GROUPE MONITEUR, SAS au capital de 333.900 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 403 080 823, dont le siège social est situé 10 place du Général de Gaulle – Antony Parc 2 – 92160 Antony.

La cérémonie de remise des Trophées Promotelec se tiendra le 20 novembre 2019 (*date prévisionnelle*) sur le stand du Groupe Moniteur au sein du Salon des Maires et des Collectivités locales.

GROUPE MONITEUR est notamment l'éditeur de l'hebdomadaire Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment. Le Trophée est organisé sur le site internet [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr), site internet du groupe INFOPRO DIGITAL auquel appartient l'Organisateur.

## ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS

Les TROPHÉES PROMOTELEC DU BATIMENT RESPONSABLE récompensent et mettent en lumière les opérations de construction ou de rénovation responsable de l'habitat individuel et collectif, ainsi que les démarches territoriales mises en place par les collectivités, participant notamment à la réduction de l'empreinte carbone grâce à un processus de performance énergétique des bâtiments. Collectivités, promoteurs, bailleurs sociaux et entreprises, à vous de nous raconter vos réalisations !

Ce concours gratuit co-organisé par l'ASSOCIATION PROMOTELEC et le GROUPE MONITEUR est ouvert aux organismes ayant commandité une opération de construction ou de rénovation responsable de l'habitat individuel et collectif, ainsi que les démarches territoriales mises en place par les collectivités, achevées et livrées entre le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

## ARTICLE 3 – CATÉGORIES DE TROPHÉES

Sous réserve d'un nombre de candidatures suffisant, les Organisateurs décerneront 6 Trophées, et deux prix spéciaux.

### 3.1 Catégories Trophées

- Construction neuve de maison individuelle
- Construction neuve de logement collectif
- Rénovation de maison individuelle
- Rénovation de logement collectif
- Rénovation / Agrandissement
- Démarche territoriale

Un dossier ne peut être présenté que dans une seule catégorie.

**Il y aura deux prix spéciaux décernés par le jury : le prix spécial logement social et le Grand Prix du Bâtiment Responsable.**

Pour chacun des six trophées ci-dessus, seront récompensées les opérations de construction neuve ou de rénovation responsable œuvrant à la diminution de l'empreinte carbone, ainsi qu'à la réduction de l'impact et de la consommation énergétique par des moyens innovants et/ou une approche responsable et durable.

La démarche territoriale récompense des projets portés par ou à l'aide collectivités, ayant pour objectif la performance environnementale, le développement durable ou encore l'accompagnement social.

**Toutes les opérations proposées devront être achevées et avoir été livrées entre le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019.**

**3.2** Un dossier ne peut être présenté que dans une seule catégorie.

Tout dépôt de candidature dans une Catégorie entraîne automatiquement la participation au Grand Prix du Bâtiment Responsable.

**3.3** Les candidats choisissent de déposer leur dossier de candidature dans la catégorie qui leur paraît correspondre le mieux à leur projet. Néanmoins, les Organisateurs ou le jury pourra inscrire une opération dans une autre catégorie que celle à laquelle il a postulé s'il juge que son dossier est mieux adapté à une autre catégorie.

**3.4** Les Organisateurs se réservent la possibilité de maintenir, supprimer ou fusionner plusieurs catégories en fonction du nombre de dossiers reçus et de leur qualité.

## ARTICLE 4 – CANDIDATURE

Pour s'inscrire et participer au concours, le candidat doit obligatoirement :

- Être une personne morale de droit privé ou public.

Lorsque le candidat est une personne physique intervenant au nom et pour le compte d'une personne morale, le candidat garantit avoir la capacité juridique d'engager financièrement et juridiquement la personne morale pour laquelle il intervient et qui sera liée par le présent règlement.

- Proposer une opération :
  - répondant aux critères précisés à l'article 3 ci-avant,
  - achevée et/ou livrée obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019,
  - fournir tous les éléments justificatifs de leur dossier.
- Compléter le dossier de candidature téléchargeable sur le site internet [events.lemoniteur.fr](http://events.lemoniteur.fr) et renvoyer leur dossier d'inscription complet (documents annexes à fournir via We-Transfer) au plus tard le 11 octobre 2019 minuit à l'adresse email : [Trophees@promotelec.com](mailto:Trophees@promotelec.com).

Tout dossier de candidature, comportant une anomalie, incomplet ou déposé au-delà de la date limite indiquée sera rejeté.

## ARTICLE 5 – ENGAGEMENT DES CANDIDATS

5.1. En présentant sa candidature et son dossier, chaque candidat :

a) **déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle y compris des membres de l'équipe participante** et des prestataires éventuellement intervenus dans l'opération présentée (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, notamment architecte, vidéos ...) attachés à tout élément du dossier de candidature. **Le candidat devra pouvoir justifier des droits détenus (facture avec mention de cession de droits, autorisation écrite des photographes, des architectes...),**

b) autorise les Organismes à reproduire et représenter ces éléments lors de la remise des Trophées, dans le magazine Le Moniteur des travaux Publics et du Bâtiment (y compris dans un dossier de présentation des candidats, sur le site internet [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) et le site internet [www.promotelec.com](http://www.promotelec.com)) ainsi que dans tout autre média quel qu'en soit le support susceptible de traiter des Trophées PROMOTELEC et notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur,

c) s'engage sur la véracité des informations contenues dans son dossier et les justificatifs fournis,

**Les candidats garantissent les Organismes de tout recours à l'égard de ce qui précède, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle ou industrielle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation au concours.**

5.2 Les Organismes s'engagent à ne divulguer aucune information considérée confidentielle par le candidat **qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature**. Lesdites informations ne seront portées qu'à la connaissance des personnes en charge de l'organisation du concours (salariés, experts et prestataires des Organismes, jury) et aux seules fins de l'organisation du concours, de la sélection des lauréats.

## ARTICLE 6 – DÉSIGNATION DES NOMMÉS ET DES LAURÉATS

### 6.1 Désignation des nommés

L'ensemble des dossiers sera examiné par un jury composé de la rédaction du Moniteur, d'élus qualifiés, d'experts de la rénovation responsable, de représentants de fédérations du secteur de la construction, de la rénovation ou du logement (ci-après le « Jury »). Le Jury effectuera, pour chacune des catégories et de la mention spéciale, une pré-sélection de 3 candidats (en moyenne) par catégorie (ci-après les « nommés ») selon le nombre de dossiers reçus.

Pour effectuer sa présélection, le Jury se basera notamment sur les critères suivants :

- caractère complet du dossier et en particulier, les éléments justificatifs des informations fournies ;
- clarté des informations communiquées ;
- appréciation des candidatures au regard des critères énoncés pour chaque catégorie.

Le jury pourra vérifier toutes les informations fournies par les candidats.

Les Nommés seront informés de leur présélection par e-mail aux adresses mentionnées dans le dossier de candidature.

Ils s'engagent à ne divulguer aucune information concernant leur nomination à des tiers jusqu'à la cérémonie de remise des Trophées et s'engagent à assister à cette cérémonie pour recevoir leur trophée s'ils sont désignés lauréat par le jury.

## 6.2 Désignation des lauréats

Le Jury désignera un lauréat par catégorie et par prix spécial parmi les Nommés, étant entendu que le jury se réserve la possibilité de désigner des ex aequo ou de ne pas désigner de lauréat.

Les délibérations du jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à justifier de ses choix. Ses décisions souveraines ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.

Les lauréats seront désignés sur la base notamment des critères suivants :

- résultats obtenus et réussite de l'opération ;
- appréciation des candidatures au regard des critères décrits dans le dossier ;
- impact énergétique de l'opération ;
- diminution de l'empreinte carbone ;
- pour la catégorie "Démarche territoriale" (en plus des critères ci-dessus) :
  - enjeux du projet,
  - cohérence de la politique en termes d'impact énergétique, social ou environnemental.

## 6.3 Résultats

Les résultats seront annoncés lors de la cérémonie de remise des Trophées qui se tiendra le 20 novembre 2019 dans le cadre du Salon des Maires et des Collectivités Locales (*date prévisionnelle*). Ils seront consultables sur le site internet [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) dès le premier jour ouvré suivant la remise des Trophées, ainsi que sur le site [www.promotelec.com](http://www.promotelec.com).

Les opérations lauréates feront l'objet d'une publication dans Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment après la cérémonie de remise des Trophées.

## ARTICLE 7 – UTILISATION DE LA DÉNOMINATION « TROPHÉES PROMOTELEC »

Seuls les lauréats d'un Trophée sont autorisés à utiliser à titre professionnel uniquement les nom et logo « Trophées Promotelec » dans les formes et conditions transmises par les Organismes, sur toute documentation institutionnelle, commerciale et promotionnelle concernant le candidat / la société et/ou l'opération récompensé(e)s. Cette autorisation est consentie pour une durée limitée d'un (1) an à compter de la remise des Trophées.

## ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par les Organismes font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'organisation du concours. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter les inscriptions des candidats au concours et sont enregistrées dans le fichier de l'Organisme. GROUPE MONITEUR, ou toute société du groupe INFOPRO DIGITAL, pourra envoyer aux candidats des propositions commerciales en vue de participer à des événements professionnels organisés par toute société du groupe INFOPRO DIGITAL.

Selon ce qui aura été indiqué dans le dossier de candidature, les données à caractère personnel des candidats pourront être transmises aux partenaires des Organismes afin de leurs envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues dans le cadre de leur activité professionnelle.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à : GROUPE MONITEUR, BP 20156 - Antony Parc II, 10 place du général de Gaulle 92186 Antony ou à l'adresse mail [cnil@infopro-digital.com](mailto:cnil@infopro-digital.com).

## ARTICLE 9 – RÉGLEMENT - LITIGES

Le fait de s'inscrire au concours implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement dont il peut obtenir un exemplaire par email à l'adresse : [Trophees@promotelec.com](mailto:Trophees@promotelec.com)

## ARTICLE 10 - DIVERS

**10.1** - Tout dossier de candidature comportant une anomalie, incomplètement rempli, ou qui n'aura pas été envoyé dans les délais ou validé électroniquement par le candidat sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération pour le concours.

**10.2** – Les Organismes se réservent, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le concours.

**10.3** - Les candidats, Nommés et Lauréats autorisent, par avance et sans contrepartie financière, les Organismes à utiliser leur nom, prénom, ceux de leurs représentants, leur image ainsi que les éléments de leur dossier à des fins promotionnelles, publicitaires ou d'information (notamment dans les manifestations et les publications papier et/ou web des Organismes) sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard des Organismes. Ils garantissent ce dernier de tout recours à cet égard.

**10.4** - La responsabilité des Organismes ne saurait être engagée du fait de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout cas fortuit. De même, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement total ou partiel du réseau Internet auquel elle est étrangère et qui empêcherait la validation électronique des candidatures.

**10.5** - Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

**10.6** – Le présent règlement est soumis à la loi française. Les Organismes statueront souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

21/05/2019